

COMPTRE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 20 DÉCEMBRE 2021 à 19 H 00

Le Conseil Municipal s'est réuni à la Mairie, le lundi 20 décembre 2021 à 19H00, sous la présidence de Madame Patricia GOUTORBE, Maire.

Présents : Madame Patricia GOUTORBE, Monsieur Jean-Paul BOURLIERE, Mesdames Evelyne RICARD, Catherine BIGAY, Messieurs Guillaume LEFEBVRE, Jean-Noël DE STEFANI, Mesdames Nathalie KLIMENKO, Christine DURAND, Corinne THIVANT, Messieurs Pierre MOUTET, Cédric POYET, Rémy ARQUILLERE, Dominique BOULOT-TULOUP.

Absente : Madame Perrine MOUILLERE donne pouvoir à Madame Evelyne RICARD
Madame Corinne GUILLOT

Madame Christine DURAND a été désignée secrétaire de séance.

=+==+==+==+==+==+==+==+==+

Le compte-rendu de la précédente réunion est approuvé à l'unanimité.

POINT SUR LES PROJETS EN COURS

- Vente de l'ancienne école

Madame le Maire donne lecture du courrier de Madame la Préfète de la Loire. En liaison avec les services de Monsieur le Directeur Académique des Services de l'Education Nationale de la Loire, elle émet un avis favorable à la demande de désaffectation de l'ancienne école de garçons.

Madame le Maire informe l'Assemblée être toujours en attente du rendez-vous pour la signature du compromis de vente.

- Budget général : Décision modificative n°4

Madame le Maire dit qu'il convient de modifier le budget communal afin de prévoir l'acquisition du totem pour l'école. Elle présente à l'Assemblée la décision modificative n°4 du budget communal et lui demande de bien vouloir l'approuver.

DESIGNATION	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
DÉPENSES		
D 2152 - 283 – Acquisition totem école		1.210,00 €
D 2183 – 284 – Tablettes école numérique		5.900,00 €
D 739223 - FPIC		405,00 €
D 673 – Titres annulés exercice antérieur		486,00 €
D 21311-276 – Rénovation secrétariat	7.110,00 €	
D 60633 – Fournitures de voirie	891,00 €	
TOTAL	8.001,00 €	8.001,00 €

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal dit qu'il convient de modifier le budget communal 2021 et accepte la proposition présentée ci-dessus.

- Ecole : totem crayons

Madame le Maire informe les membres du Conseil que le totem crayons a été installé par Messieurs Jean-Paul BOURLIERE et Jean-Noël DE STEFANI, lors de la réunion du Conseil Municipal Enfants, le jeudi 16 décembre.

Madame le Maire félicite les enfants pour leur travail, remercie les élus qui encadrent le groupe d'enfants et ceux qui ont participé à la pose.

PROJET LOTISSEMENT

Madame le Maire rappelle que lors de la précédente réunion, il avait été décidé de consulter trois bureaux d'études pour une mission complète études et suivi travaux, concernant l'agrandissement du lotissement communal « Domaine des Gatilles » avec la création de 4 lots supplémentaires.

Madame le Maire présente les offres reçues :

- **Le bureau d'études RÉALITÉS** propose, sur une base prévisionnelle de travaux de 60.000,00 € HT (enveloppe à valider dans le cadre de l'étude), une mission de maîtrise d'œuvre complète à un taux de 8,5 % du montant des travaux, soit 5.100,00 € HT. À cela, il faut ajouter la rédaction et le dépôt du permis d'aménager (en partenariat avec Madame Marianne TRONCY, architecte DPLG) pour un montant de 2.900,00 € HT, les prestations de gestion foncière réalisées en partenariat par le cabinet ADAGE pour un montant de 1.800,00 € HT. Soit un montant global de l'ensemble des études pour la préparation et le suivi complet du lotissement de 9.800,00 € HT soit 11.760,00 € TTC.
- **Le bureau d'études OXYRIA** fait deux offres :
 - Une version Déclaration Préalable, avec un coût de maîtrise d'œuvre de 9.010,00 € HT, un coût foncier de 3.740,00 € HT, soit une mission complète à 12.750,00 € HT, et 15.300,00 € TTC.
 - Une version Permis d'Aménager, avec un coût de maîtrise d'œuvre de 10.590,00 € HT, un coût foncier de 3.960,00 € HT, soit une mission complète à 14.550,00 € HT, et 17.460,00 € TTC.

FORÊT DE REBRUNS

Monsieur Pierre MOUTET présente le programme d'actions pour l'année 2022 établi par Monsieur Frédéric CORDIER, technicien ONF.

Il propose l'entretien du périmètre par débroussaillage manuel (3,9 km) pour un montant de 5.130,00 € HT, et l'entretien du parcellaire par traitement manuel et peinture (2,10 km) pour un montant de 1.980,00 € HT, soit un coût total de 7.110,00 € HT et 8.532,00 € TTC.

Ces travaux sont réalisés tous les 10 ans environ. Il est possible de faire qu'un seul entretien, périmètre ou parcellaire.

Monsieur Pierre MOUTET dit qu'il attend l'avis de Monsieur Roger MOUILLERE, chef de coupe de la forêt sectionale, mais le montant annoncé est élevé.

Le Conseil Municipal décide de ne pas valider le programme pour le moment.

ROANNAIS AGGLOMÉRATION

- Route des vins

Madame le Maire donne lecture du courrier de Monsieur Antoine VERMOREL-MARQUES, Vice-Président délégué au tourisme, à l'œnologie, la gastronomie et aux espaces naturels touristiques, concernant la praticabilité de l'itinéraire.

Julien BONNEFOY, l'agent en charge de l'itinéraire, a signalé une difficulté particulière : vers le Mourrier, à la fois côté Changy et côté Ambierle, le chemin en terre a une pente importante et est en mauvais état.

- Géoloire Adressage et CRAIG

Madame le Maire donne lecture du courrier de Roannais Agglomération au SIEL concernant leur outil pour la gestion des adresses « GéoLoire Adressage ».

Roannais Agglomération précise qu'un projet d'accompagnement des communes membres dans la gestion de leur adressage sur la base d'un outil développé par l'Etat <https://mes-adresses.data.gouv.fr/>

Cet outil gratuit vise à aider les communes dans la constitution de leur Base Adresse Locale (BAL) pour ensuite venir alimenter automatiquement la Base Adresse Nationale (BAN). Cette méthode est recommandée afin de communiquer rapidement les adresses aux administrations et aux opérateurs privés au format numérique tel que le prévoit la loi pour une République Numérique du 7 octobre 2016.

Madame le Maire précise que la commune s'est engagée avec Roannais Agglomération pour alimenter la Base d'Adresse Locale. La saisie sera effectuée en janvier.

Concernant l'adhésion au CRAIG (Centre régional Auvergne Rhône Alpes de l'Information Géographique), Madame le Maire rappelle que Roannais Agglomération a proposé aux communes de mutualiser la démarche, l'objectif étant de répondre à la législation en matière de sécurisation des travaux, impliquant la création d'un référentiel à très grande échelle : le Plan de Corps de Rue Simplifié (PCRS).

La grande majorité des communes ayant répondu favorablement à cette logique de mutualisation, il a été demandé lors de la conférence des Maires du 21 octobre que les 40 communes financent l'adhésion, au prorata du nombre d'habitants, sur la base de 0,19 €/habitant. Il a également été acté que cette participation des communes à l'adhésion au CRAIG se fera par la révision libre des attributions de compensations pour l'année 2022.

- Conférence des Maires, le jeudi 9 décembre

Madame le Maire présente un compte-rendu de la Conférence des Maires. À l'ordre du jour :

- **Modifications statutaires à venir** : Roannais Agglomération est engagée dans le programme « TEPOS » (Territoire à Energie POSitive), qui consiste à produire par des énergies renouvelables locales 50 % de l'énergie consommée sur le territoire d'ici 2050. Roannais Agglomération souhaite poursuivre le développement des énergies renouvelables à travers le photovoltaïque en toitures et parkings ainsi que la géothermie profonde. Cela nécessite la prise des compétences correspondantes.

En 2020, des études de potentiel ont été réalisées sur le patrimoine de Roannais Agglomération et sur le patrimoine des communes de son territoire. Cette démarche vise à accélérer et compléter l'action du SIEL dans le développement du photovoltaïque. La prise de compétence photovoltaïque en toitures et parkings n'est pas totale, les communes restent compétentes dans les projets en autoconsommation quelle que soit la puissance et

en revente totale pour les projets en toiture de 9 kWc (50m²) et moins, et pour les projets en parking de 36 kWc (200 m²) et moins.

L'agglomération peut investir, à travers la SEM Roannaise des Energies Renouvelables (Société d'Economie Mixte dont Roannais Agglomération est actionnaire à 80%) dans les autres projets ou choisir de les déléguer au SIEL, avec l'accord préalable de la commune. À noter que les bénéfices générés par chaque projet porté par l'agglomération restent sur le territoire et sont réinvestis dans les services publics et le développement durable local. Pour chaque projet porté par Roannais Agglomération, un loyer sera versé à la commune propriétaire du bâtiment ou du parking sur lequel est construit le projet. Ce loyer est proportionnel à la rentabilité du projet.

- **Présentation générale du Lieu d'accueil Enfant Parent** : En 2019, 228 familles ont été accueillies sur ces deux lieux. Une réflexion est en cours afin d'avoir un autre fonctionnement : 1 LAEP en cœur urbain et 1 LAEP itinérant sur le rural, car certaines familles n'ont pas toutes la possibilité de se déplacer.
- **Questions diverses** : Transfert de la médiathèque du Coteau, contrôle des branchements assainissement collectif obligatoire lors d'une vente, fiches producteurs Roannais, Informations à mettre dans le bulletin municipal des communes.
- Conseil Communautaire, le jeudi 16 décembre à 18h00

Madame le Maire présente un bref compte-rendu du Conseil Communautaire. À l'ordre du jour :

- Assemblées : Exercice des pouvoirs délégués au Président et au Bureau
- Administration générale : révision statutaire
- Stratégies et ressources foncières : délégation du droit de préemption urbain sur les fonciers à vocation économique ; désignation des représentants de l'agglomération au CRAIG
- Mutualisation : Prestation de services pour l'organisation de sessions de formation des agents des communes membres de Roannais Agglomération et entités publiques locales, tarifs.
- Finances : 17 points dont clôtures, autorisations de programmes et crédits de paiement 2022, budgets primitifs 2022, mode de gestion des amortissements et immobilisations en M57, Taxe GEMAPI, Taxe d'enlèvement des ordures ménagères, vote des taux 2022 de foncier bâti et non bâti et cotisation foncière des entreprises.
- Famille : Subventions 2022 aux structures d'accueil petite enfance et d'accueil de loisirs ; Tarifs applicables à compter du 1^{er} janvier 2022 secteur Enfance Jeunesse.
- Eau et Assainissement : Convention de financement pour l'extension du réseau d'eaux usées « Chemin du Puy » à Renaison ; Classement du réseau unitaire du lotissement « Bel Air » à Le Coteau ; Participation au financement de l'assainissement collectif 2022 ; Tarifs 2022 Assainissements collectif et non collectif ; Convention de financement pour l'extension du réseau d'eaux usées « Route de Saint Alban » à Saint André d'Apchon ; classement du réseau eaux usées du lotissement « Clos des Poiriers » à Saint Forgeux Lespinasse ; Tarifs prestations et travaux en assainissements collectif et non collectif.
- Transition énergétique : Convention d'avances en comptes courants au profit de la SAS Parc des vents des Noës
- Développement économique : Zone de la Vilette Riorges Occupation à titre gratuit de la parcelle BB n°11 par Alain MONCORGE ; Désignation des représentants dans les organismes extérieurs.
- Cohésion sociale et habitat : Désignation des représentants dans les organismes extérieurs ; Programme Local de l'Habitat - Règlements Habitat 2022.

- Déchets ménagers : Programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés – constitution de la Commission consultative d'élaboration et de suivi
- Culture : Lecture publique Compétence optionnelle « Construction, aménagement, entretien et gestion d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire » - définition de l'intérêt communautaire – médiathèque de Le Coteau ; Lecture publique – Tarifs applicables au 1^{er} janvier 2022 médiathèques de Roanne, Mayollet, Mably, Le Coteau.
- Ressources humaines : Mise en place du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP)

- Commission Culture et Tourisme, le mercredi 1^{er} décembre

Madame Catherine BIGAY fait le compte-rendu de cette réunion de commission.

Le volet tourisme : retour des groupes de travail pour la route des vins ; création d'un office de tourisme intercommunautaire au 1^{er} janvier 2022 regroupant les territoires de Roannais Agglomération, COPLER, Val d'Aix et Isable et Pays d'Urfé ; création d'un site VTT labélisé FFC sur le territoire de Roannais Agglomération.

Le volet culture : Transfert de la médiathèque du Coteau ; mise en réseau des bibliothèques ; Convention territoriale d'éducation artistique et culturelle

COMPTE-RENDUS DE RÉUNIONS

- CCAS, le mardi 30 novembre

Madame Evelyne RICARD fait le compte-rendu de la réunion du CCAS. À l'ordre du jour, l'organisation des vœux de la Municipalité le samedi 8 janvier à 11h00, et le repas du CCAS le samedi 15 janvier.

Depuis, la situation sanitaire s'étant détériorée, les vœux et le repas du CCAS ont été annulés.

- Restauration scolaire, lundi 20 décembre

Madame le Maire a souhaité organiser une rencontre en Mairie avec Monsieur DÉsirÉ, restaurateur de l'Auberge du Vieux Crozet, pour faire un point à l'issue de ce premier trimestre.

Elle a également convié le personnel communal en charge du restaurant scolaire et Mesdames Evelyne RICARD et Catherine BIGAY.

L'avis du Conseil Municipal Enfants avait été sollicité. Les enfants sont ravis du changement et apprécient les plats servis par l'Auberge du Vieux Crozet.

Quelques petits ajustements sont à faire concernant la commande de repas, notamment la distinction entre repas adulte et repas enfant, afin de solutionner le problème de quantité.

Madame le Maire a remercié Monsieur DÉsirÉ pour la qualité du service rendu et a fait part de la satisfaction des enfants.

PERSONNEL COMMUNAL

Madame le Maire rappelle que Madame Martine BESSON a fait valoir ses droits à la retraite à compter du 1^{er} mars 2022. Le dossier de retraite est en cours, en lien avec le Centre de Gestion de la Loire. Un dossier de demande de médaille d'honneur communale a été déposé en Préfecture,

Madame Martine BESSON ayant exercé son métier d'ATSEM au sein de la commune de Changy depuis plus de 20 ans et ayant donné toute satisfaction.

À l'école, il y aura également du changement dès le 1^{er} janvier 2022, puisque Madame Estelle RIVIERE, enseignante en maternelle et directrice de l'école, a obtenu un poste d'enseignant spécialisé et intègre le RASED, dispositif de l'Education Nationale qui intervient auprès des écoles publiques maternelles et élémentaires de la circonscription. Il est constitué de trois membres : un psychologue scolaire, un rééducateur (aide les élèves qui ont des problèmes de comportement à l'école) et un maître d'adaptation chargé de l'aide à dominante pédagogique. Le RASED constitue un dispositif-ressource indispensable pour mettre en œuvre des réponses adaptées aux besoins des élèves en difficulté.

C'est Madame Charlotte PEGUET qui assurera la direction de l'école jusqu'à la fin de l'année scolaire.

Concernant la voirie, Madame le Maire donne lecture du courrier de Monsieur Christophe GADET, sollicitant sa mutation au sein de la Mairie de Renaison. Madame le Maire indique qu'elle a également reçu le courrier de Monsieur le Maire de Renaison, qui souhaiterait recruter Monsieur Christophe GADET à compter du 1^{er} février 2022. Il est recruté sur un poste d'agent en charge de la voirie et de la salle culturelle.

Madame le Maire demande à la Commission Voirie de se réunir rapidement afin d'étudier s'il est possible de laisser partir Monsieur Christophe GADET dès le 1^{er} février 2022. Il est aussi nécessaire de réfléchir à son éventuel remplacement ou à une autre façon d'organiser le service Voirie. La réunion est fixée au mercredi 5 janvier 2022 à 20h00 en Mairie.

Enfin, Madame le Maire demande au Conseil Municipal de se positionner concernant le remboursement des frais de déplacement. Jusqu'à présent, les régisseurs de recettes cantine, garderie, salles et autres, étaient remboursés de leurs frais kilométriques pour aller déposer leurs régies au trésor public, à Renaison, puis à Roanne.

La discussion s'engage.

Le Conseil Municipal décide de se renseigner auprès d'autres mairies pour savoir ce qui est pratiqué.

Madame le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'elle a décidé de procéder, temporairement, à une étude sur l'utilisation du véhicule de service, par l'installation d'un système de localisation par GPS.

Les objectifs sont les suivants :

- Adapter le contrat d'assurance à l'usage du véhicule
- Permettre de savoir où se trouve le véhicule en temps réel afin d'optimiser le planning
- Diminuer les kilomètres parcourus pour faire des économies de carburant, réduire notre empreinte carbone et réduire l'entretien des véhicules,
- Superviser la conduite des chauffeurs pour les aider à diminuer leur consommation de carburant,
- De lutter contre le vol des véhicules.

Les données relatives aux déplacements sont conservées conformément à la loi ; les services administratifs sont les seuls destinataires de ces informations.

QUESTIONS DIVERSES

* Madame le Maire donne lecture du courriel de la Préfecture de la Loire concernant le Plan France Relance. Le Gouvernement déploie une enveloppe de 100M€ territorialisée en régions, afin de financer des aménagements cyclables. Cet appel à projet à destination des collectivités est ouvert du 15 décembre 2021 au 30 avril 2022.

Il vise à soutenir les territoires pour la réalisation de projets d'aménagements cyclables de qualité, permettant de relier dans les meilleures conditions de sécurité des zones d'emploi, d'habitat, des établissements d'enseignement et de formation, des services et de mieux desservir les pôles d'échanges multimodaux. Une réflexion doit être engagée pour savoir si l'aménagement du chemin des Gatilles pourrait être éligible, à condition d'intégrer au projet l'aménagement jusqu'au pôle Ecole – Salle d'animation – Citystade.

* Madame Corinne THIVANT rappelle que le regard sur le réseau d'assainissement situé Rue Philippe Picard bouge et fait énormément de bruit lors du passage des véhicules.

* Monsieur Cédric POYET indique qu'il est nécessaire de signaler les pierres qui ont été installées à l'entrée de l'impasse du Frêne, notamment la nuit, type catadioptré. Monsieur Jean-Paul BOURLIERE indique également que la signalisation va être installée (Cédez le passage) et la peinture au sol réalisée par les employés communaux.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 00.

La prochaine réunion du Conseil Municipal aura lieu

Le LUNDI 17 JANVIER 2022 à 20H00 en Mairie